



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 12 octobre 2020 (en visioconférence et présentiel)

N° : 1792

**Demandes de
subventions
2021**

Membres présents : Mireille Benedetti (CR), Béatrice Aliphath (CR), Anne Claudius-Petit (CR), Jean-François Luc (CR), Philippe Armengol (CA Grand Avignon), Christian Mounier (CD 84)

Excusés : Chantal Eyméoud (CR), Maud Fontenoy (CR), Didier Réault (CD 13), Patricia Saez (CD 13), François Cavallier (CD 83)

Participaient également : Philippe Vitel, Andrée Alziari Nègre (CR), Michel Cothias (Paierie), Béatrice Orelle Mattéi, Blanche De La Cruz (CD 13), Jean-Philippe Chauvin, Jacques Demanse (CA Grand Avignon), Éric Hansen, Frédérique Gerbeaud-Maulin (OFB), Guy Parrat (CESER), Annick Mièvre (Agence de l'Eau), Jean-François Richon (AMPM), Stéphanie Puteri, Audrey Michel, Sandrine Halbedel, Audrey Glorian, Sylvie Toubas, Stéphanie Garrido (ARBE)

Membres titulaires : 10 Membres présents : 6

Vu La délibération n°1755 du 16 décembre 2019 autorisant la Présidente à déposer les demandes de subventions pour l'année 2020 et à signer les conventions de partenariat ainsi que tous les documents relatifs à la mise en œuvre du plan d'action 2020, de ses missions et des actions liées ;

Considérant Que dans le cadre de la préparation du Programme d'Actions 2021 il est nécessaire d'anticiper les demandes de financement auprès des partenaires financiers et notamment la DREAL, l'Agence de l'eau RMC, l'ADEME, l'Office Français de la Biodiversité, la Région et les Départements ;

Considérant Qu'en ce qui concerne l'Agence de l'Eau, l'ARBE propose notamment pour 2021 :

1. L'animation et la réalisation du plan d'actions du Réseau Régional des Gestionnaires des Milieux Aquatiques,
2. L'animation et la réalisation du plan d'actions de l'Observatoire Régional de l'Eau et des milieux Aquatiques,
3. L'animation et la réalisation du plan d'actions de la mission « Analyses de données »,
4. La mise en place d'un centre de ressources sur la gestion alternative des eaux pluviales [tranche 2],
5. La réalisation d'un parcours de formation-action sur la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques sous forme d'appel à manifestation d'intérêt à destination des EPCI [tranche 2],
6. Le développement de techniques innovantes (méthanisation, réutilisation des eaux usées),
7. L'animation du réseau Gestion des Effluents Non domestiques,
8. L'animation de l'observatoire régional de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable,
9. L'animation de l'agence régionale de la biodiversité Provence Alpes Côte d'Azur,
10. L'appui aux appels à projet lancés par l'Agence de l'eau notamment « Eau et biodiversité »,
11. L'animation et la réalisation du plan d'actions du Réseau Régional des gestionnaires d'Espaces Naturels.

Considérant Qu'en ce qui concerne la DREAL, l'ARBE propose notamment pour 2021 et les années suivantes :

1. L'animation et la réalisation du plan d'actions de l'Observatoire Régional de la biodiversité,
2. L'animation et la réalisation de la mission mécénaturel,
3. L'animation et la réalisation du plan d'actions du Réseau Régional des gestionnaires d'Espaces Naturels,
4. La tenue de l'Université 2021 du Réseau Régional des gestionnaires d'Espaces Naturels,
5. La mise en œuvre du programme LIFE Habitats Calanques,
6. L'animation de l'observatoire régional de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable,
7. L'accompagnement des collectivités dans l'aménagement de zones d'activités durables,
8. La promotion et l'accompagnement de démarches territoriales intégrant les Objectifs de Développement Durable.

- Considérant** Qu'en ce qui concerne la Région Provence Alpes Côte d'Azur et l'OFB, les dossiers seront déposés en déclinaison du programme d'actions prévisionnel 2021, et que dans ce cadre l'ARBE sollicite notamment un appui financier de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour la réalisation du plan d'actions 2021, à hauteur de 1 000 000 € ;
- Considérant** Que l'ensemble de ces aides financières venant de ses partenaires est indispensable à l'action de l'ARBE ;
- Oùï** L'exposé de la Présidente de l'ARBE ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide

- d'autoriser la Présidente à déposer les demandes de subventions pour l'année 2021 et, selon les actions, pour plusieurs années, et à signer les conventions de partenariat ainsi que tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces missions et des actions liées.

Fait et délibéré à Marseille, le 12 octobre 2020

Pour copie conforme,
La Présidente,
Mireille BENEDETTI

